

L'ÉGLISE ET LE THÉÂTRE

Le *Figaro* a publié récemment une lettre de l'archevêque américain, Mgr Ireland. Interrogé par un publiciste belge, le prélat met en thèse que l'Église doit adopter le théâtre et le roman, comme formule nouvelle de ses idées et de sa propagande : "Pourquoi, dit-il, ne nous servirions-nous pas du roman et du théâtre ? Il y a des millions d'hommes qui ne connaissent aujourd'hui que cette forme de la pensée, et si nous voulons qu'ils nous écoutent, il faut que nous allions à leur rencontre. Les gens de lettres peuvent faire un bien immense à l'Église."

Nous reproduisons ici ces éloquentes paroles sans commentaires.

C'est la réponse que doivent faire les insultés aux insulteurs, lorsque la *Croix* sortira ses tonnerres qui rappellent assez ceux de Calchas.

Ils ont besoin d'être réparés !

CARLOS

JUGEMENT INTÉRESSANT

Toronto, 11 Oct. — La Cour des Plaids Communs d'Ontario a rendu ce matin un important jugement dans une cause qui intéresse tout le clergé catholique et plus particulièrement le Père Barthélemy Boubat qui a charge d'une Congrégation à Cornwall. Il y a quelques années le Père Boubat était curé de la paroisse d'Ingersoll. Pendant son séjour un de ses paroissiens, ivrogne invétéré, mais riche, nommé Jos. Macey, tomba malade et le Père Boubat fut chargé de veiller à ses besoins spirituels et temporels.

Le Père Boubat jugea qu'il serait opportun que le malade fit un testament. Le lendemain le testament était préparé et le curé devenait héritier de tous les biens existant. Le malade qui était dans un état complet d'imbécillité avait signé tout ce que lui avait demandé le Père Boubat. Le testament fut immédiatement enregistré et à la mort de Macey, le curé hérita de tous les biens ; pourtant le défunt laissait une famille considérable.

L'évêque du diocèse eut vent de l'affaire et exigea des explications du Père Boubat qui s'enfuit aux Etats-Unis et le séjour d'Ingersoll lui fut interdit pour "raisons très graves".

La fille de la dupe, une dame Norah Murphy, qui vit à Toronto, a retenu les services de M. N. D. Mills

avocat et a réussi à faire restituer la propriété à ses héritiers légitimes ; ce matin elle a obtenu un jugement déclarant le testament tracé par le prêtre "nul et non avenu pour avoir été obtenu par influence indue."

Le testament va être produit en Cour et détruit. L'argent légué qui est considérable est placé dans Ontario et sera divisé entre les héritiers actuels. Le révérend Père Boubat est actuellement à Cornwall.

N'y aurait-il pas moyen de purger le Canada de ce personnage ?

REPORTER.

LA MORGUE

Si la morgue ne servait d'asile qu'à des suicidés, on pourrait dire, bien que ce ne soit pas très humain, que leurs cadavres ont le dernier abri qu'ils méritent. Mais en dehors des noyés ou des pendus, il y a les cadavres que la justice arrache aux familles pour les transporter dans le lugubre dépôt. Cette violente saisie judiciaire, suivie de l'éventrement légal, est une mesure extrêmement pénible pour ceux qu'elle frappe, presque révoltante même pour quelques-uns d'entre eux.

Mais puisque c'est là une nécessité cruelle et impérieuse, du moins doit-on l'entourer de toutes les conditions de décence et de convenance propres à la rendre moins intolérable. Dans un temps où l'on poussait la sollicitude pour les assassins et pour les criminels qui encombrent les prisons jusqu'à leur consacrer de longs articles pleins d'attendrissement, c'est bien le moins qu'on pense un peu à leurs victimes et à tous ceux qui sont frappés autour d'elles.

Ainsi, le cadavre du meurtrier échappera à la dégoûtante promiscuité de la morgue ; il subira, avec force cérémonies touchantes, la petite opération de la potence, puis sera respectueusement placé dans un cercueil convenable et déposé en terre sainte. Les journaux rendront compte de son départ pour la céleste cité, et les gazettes bien pensantes ne manqueront pas d'ajouter, avec un trémolo d'émotion, que la mort du repentant a été édifiante.

Quant à celui qui aura été l'objet de la bestialité de l'exécution, on saluera son départ avec ces mots : "le corps de la victime a été transporté à la morgue aux fins d'autopsie." Il paraît qu'on ne lui doit rien de plus.

Depuis bien longtemps, le public réclame la construction d'un dépôt mortuaire qui ne soit pas un attentat brutal au culte sacré que nous professons pour nos morts. Il réclame une Morgue digne de notre grande cité, au nom de la sentimentalité, au nom de l'hygiène, au nom de la science, au nom de la Justice.